

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2461

12 septembre 2014

SOMMAIRE

AB Fleurs S.à r.l.	118091	Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	118087
AIV SA	118090	Clayax Acquisition Luxembourg 5	118087
Anglo Loma Investments	118090	Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	118092
Anglo Loma Investments	118090	Clearview Two	118088
Anglo Operations (International) Limited	118089	Cobrew NV/SA, Luxembourg branch ...	118092
Anglo Operations (International) Limited	118091	Cresos S.A.	118088
Anton HoldCo S.à r.l.	118090	Dakar Financial Group S.A.	118083
Aon Finance Luxembourg S.à r.l.	118088	D.C. Immobiliare S.A.	118099
Ardilla Segur SA	118091	Delta 2011 S.A., SPF	118095
Artal International S.C.A.	118089	Doedijs International S.à.r.l.	118082
Astra S.à r.l.	118091	Emile WEISGERBER S. à r.l.	118085
Baal S.A. - S.P.F.	118089	EPISO Cake S.à.r.l.	118106
Bamolux S.à r.l.	118088	E.S.A. Limited S.à r.l.	118086
Beheer- en Beleggingsmaatschappij Hol- woni B.V., S.à.r.l.	118089	Finsai International S.A.	118087
Café Beim Marco S.à r.l.	118086	Fintrust S.A.	118087
Café de la Poste - Remich S.à r.l.	118128	Goldenhill Three S.A.	118082
Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l.	118083	O&G Technologies S.A.	118116
Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall ...	118085	O&G Technologies S.à r.l.	118116
Capitis Partners S.à r.l.	118085	Parcade S.A.	118092
Carrefour S.A.	118086	Pian Luxembourg S.A.	118084
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	118093	Pitco Reinsurance S.A.	118083
Cellgate S.à r.l.	118128	Portilla S.A.	118084
CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l.	118092	Robson S.à r.l.	118091
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l.	118082	Selp Cake S.à r.l.	118106
Clayax Acquisition Luxembourg 4	118082	Valerus Compression Services	118103
		Zebra Real Estate S.à r.l.	118085
		Zerno S.A.	118084

Clayax Acquisition Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097972/10.

(140116615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 308.664.701,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014097971/10.

(140116791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Doedijns International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.699.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014098039/11.

(140117367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Goldenhill Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 43.574.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 juin 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un an.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jay Hortenstine MC DOWELL
- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Marc KOEUNE

Monsieur Jean Hoffmann a déménagé de 3, Bei der Kiirch, L-7670 Reuland au 7, Keppel Bay View, #04.26, 098405 Singapore.

Monsieur Marc Koeune a déménagé de 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 17, rue Beaulieu, L-7302 Mullendorf.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014101163/20.

(140121282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8471 Eischen, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.106.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097990/9.

(140116524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pitco Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.206.

Extraits du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014

- L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de Madame Maria José LEAL DE CARLOS, de Monsieur Antonio RUBIO MERINO, de la société Risk & Reinsurance Solutions SA en abrégé 2RS représentée par Monsieur Arnaud BIERRY et de Monsieur Georges MICHELENA jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

- L'Assemblée reconduit KPMG en tant que Réviseur d'Entreprises de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2015 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014100356/16.

(140119393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Dakar Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Extrait des Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 14/05/2014:

Le nombre des administrateurs de la société Dakar Financial Group S.A. est porté de 3 à 10.

Les Administrateurs supplémentaires sont:

Monsieur Pelayo Cortina, homme d'affaires, né le 13/06/1985 à Madrid (Espagne), avec adresse à Calle Vereda del Tiro 11, 28109 Alcobendas, Madrid, España

Monsieur Alejandro Betancourt, homme d'affaires, né le 22/02/1980 à Caracas (Venezuela), avec adresse à Av. N/A Sector Las mesetas Urb. Santa Rosa de Lima, 4996 - Meseta Cinco, Venezuela

Monsieur Blas Herrero, homme d'affaires, né le 01/05/1949 à Viella Siero (Espagne), avec adresse à Calle José Isbert, 6, 28223 Alarcón, Madrid, España

Monsieur Cesar Alvarez, homme d'affaires, né le 01/01/1939 à Grado (Espagne), avec adresse à Castillo de Aysa 8, 28043 Madrid, España

Monsieur Francisco D'Agostino, homme d'affaires, né le 02/06/1974 à Caracas (Venezuela), avec adresse à Calle Londres, entre Nueva York Y Paris, Torre Dayco, PH Urbanización Las Mercedes, 1080 Caracas, Venezuela

Monsieur Ziad Ghandour, homme d'affaires, né le 09/08/1967 à Tripoli (Liban), avec adresse à 11601 Wilhire Blvd #500, Los Angeles 90025, USA

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, né le 12/09/1964 à La Spezia (Italie), avec adresse au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014098042/29.

(140116619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Portilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.657.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- Monsieur Pierre GOFFINET, citoyen belge, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), et résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Sansal OZDEMIR, démissionnaire.

Cette cooptation a été ratifiée par une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mai 2014.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100360/17.

(140119461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 110.955.

—
Extrait des résolutions circulaires

Il résulte du Conseil d'Administration par voie circulaire que:

- le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014100351/18.

(140119629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Zerno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 52.109.

—
Laut Beschlüssen der Generalversammlung und der Verwaltungsratsitzung vom 10. Juli 2014, wurden bis zur Generalversammlung die über die Bilanz per 31.12.2016 bestimmt ernannt:

Verwaltungsrat:

- Herr Helmut DANKERT, D - 22605 Hamburg, Grottenstrasse, 7,

Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

- Herr Karsten DANKERT, Diplom Kaufmann, L - 1937 Luxemburg, 50, rue Liesch,

Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

- Herr Jürg BÄNZIGER, CH - 6300 Zug, Im Rötel, 23, Verwaltungsratsmitglied

Wirtschaftsprüfer und Konzernprüfer:

- FIDEWA-CLAR S.A., L-3364 Luxembourg, 2-4, rue du Château d'Eau, RCS Leudelange B 165462

Gleichlautender Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2014101770/19.

(140120244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Caisse Raiffeisen Niederanven/Syrdall, Société Coopérative.

Siège social: L-6940 Niederanven, 130A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 20.276.

Les statuts coordonnés au 28 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097996/9.

(140117112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.423.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097999/9.

(140117091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Zebra Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 60.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.804.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2304 du 15 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zebra Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014101769/14.

(140119971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Emile WEISGERBER S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.858.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la

société à responsabilité limitée Emile WEISGERBER s. à r.l., établie et ayant son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 59, Gruuss-Strooss, Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B162858.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le juge des tutelles Gilles PETRY et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2014101794/22.

(140122442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Carrefour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 44.782.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098000/9.

(140116792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Café Beim Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6971 Grevenmacher, 16, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.768.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097986/10.

(140117522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

E.S.A. Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.368.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère en date du 7 mai 2014 pour compte de la société à responsabilité limitée "E.S.A. Limited S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1736 Luxembourg, 5, rue Heienhaff, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014, relation LAC/2014/22046,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

version anglaise:

Art. 4. paragraph 1. «The Company has its registered office in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg».

version française:

Art. 4. premier alinéa. «Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg».

AU LIEU DE:

version anglaise:

Art. 4. paragraph 1. «The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg».

version française:

Art. 4. premier alinéa. «Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg».

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2014. Relation: LAC/2014/30098. Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014098065/30.

(140116837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097973/10.

(140116655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097974/10.

(140116695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Fintrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.534.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014099941/13.

(140118685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Finsai International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 84.679.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 24 juin 2014, a décidé à l'unanimité

- De nommer aux fonctions d'administrateurs de la «catégorie A»

* Monsieur Giorgio BORGHINO, dirigeant d'entreprises, domicilié professionnellement Corso Galileo Galilei n°12, I-10126 Torino, Italie, né le 28/12/1954 à San Salvatore Monferrato en Italie,

* Monsieur Paolo TRIGARI, dirigeant d'entreprises, domicilié professionnellement

Via Stalingrado n°37, I-40128 Bologna, Italie, né le 21/10/1964 à Bologna en Italie,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

- De nommer comme réviseur d'entreprises agréé:

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014099940/21.

(140120026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 13.972.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAMOLUX SARL

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014097936/12.

(140117474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 46.209.

Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenue à Luxembourg le 19 mai 2014

«

Le Conseil prend note des changements d'adresses professionnelles des gérants:

M. Paul Hagy: 11 Devonshire Square, EC2M 4PL Londres, Royaume-Uni

M. Maurice John Henri Marie Buijzen: Admiraliteitskade, 62 Rotterdam 3063 ED, Les Pays Bas.

AON Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014098912/13.

(140117726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Cresos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.950.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014098032/14.

(140116882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Clearview Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 168.118.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 30 juin 2014, a renouvelé le mandat du gérant:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Pour CLEARVIEW TWO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014098015/15.

(140117370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Artal International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 70.901.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098915/9.

(140117837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098909/11.

(140118129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni B.V., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.908.

Veillez prendre note de la:

1. Révocation du Gérant suivant à compter du 30 juin 2014:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B84993 et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014098971/14.

(140117735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Baal S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 158.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 08 juillet 2014

L'extrait des résolutions rectificatif (rectificatif de l'extrait des résolutions en date 08.07.2014 déposé le 08.07.2014 sous référence n°L140116167)

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jacopo ROSSI est également renommé pour la même période avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

BAAL S.A. - SPF

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014098981/20.

(140118377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098908/10.

(140118132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098907/11.

(140118131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

AIV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.762.

Les comptes modifiés au 31/12/2013 rectifient les comptes annuels au 31/12/2013 déposés en date du 08/07/2014 sous le numéro L140115653, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098935/11.

(140118031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anton HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.351.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,
- 3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anton HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014098911/22.

(140117698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

AB Fleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 138.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098921/9.

(140118399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098910/10.

(140118130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098914/10.

(140118030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Astra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098916/10.

(140117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.536.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.698.

Par résolutions prises en date du 12 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Kenneth Lahti, avec adresse professionnelle au 200-10991, Shellbridge Way, V6X 3C6 Richmond BC, Canada, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Michael Kauffman, avec adresse professionnelle au 200-10991, Shellbridge Way, BC, V6X 3C6 Richmond, Canada, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014100380/15.

(140119427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 155.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098007/9.

(140116596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014097975/10.

(140116553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Cobrew NV/SA, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.378.

Les comptes annuels du Cobrew S.A. numéro BE 0428.975.372 , Brouwerijplein 1, 3000 Louvain, Belgique au 31
Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097977/10.

(140116908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Parcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 134.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2014 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur
les comptes de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration se compose de:

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Michelin House, 3^{ème} étage, 81 Fulham Road, SW3 6RD, Angleterre.
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.
- Wolter BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Michelin House, 3^{ème} étage, 81 Fulham Road, SW3 6RD, Angleterre.
- Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur
les comptes de l'exercice 2014:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2014100345/25.

(140118906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

In the year two thousand and fourteen, on the first of July

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.", a Luxembourg private limited company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 24 May 2006, registered on 15 June 2006 at the Luxembourg trade register section B number 116.964, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1521 of 9 August 2006, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 11 August 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2410 of 2 October 2008.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee professionally residing in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner presents or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the powers of signature of the Managers of the Company and subsequent amendment of article ten of the articles of incorporation;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The general meeting resolves to change the powers of signature of the Managers of the Company so that the Company will be bound by the joint signature of one Manager of category A and one Manager of category B. In view of this resolution, the meeting resolves to amend Article ten of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Managers and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties and subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

Subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents which shall not be compensated.

Subject to the joint signature of one A Manager and one B Manager, the Managers will determine this agent's responsibilities, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers of each category be present, meaning at least one A Manager and one B Manager. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or a ad hoc agent as his proxy and any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or a ad hoc agent as his proxy.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, meaning the majority of the A Managers present or represented, and the majority of the B Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.", ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, inscrite le 15 juin 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1521 du 9 août 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2410 du 2 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement des pouvoirs de signature des gérants et modification subséquente de l'article dix des statuts de la Société;

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature des gérants de sorte que la société sera valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Les Gérants A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers et sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne seront pas indemnisés.

Sous réserve de la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants de chaque catégorie sont présents, c'est-à-dire au moins un Gérant A et un Gérant B. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter et tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, c'est-à-dire la majorité des Gérants A présents ou représentés, et la majorité des Gérants B présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30887. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014102000/133.

(140123270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Delta 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.420.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr. Alessandro CUSUMANO, residing professionally at 5, place du Théâtre, L-2613, Luxembourg,

acting by virtue of a power granted by resolution dated June 30, 2014 (the "Resolutions") of the Board of Directors of the company DELTA 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 161.420, incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 20, 2011, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1968 of August 26, 2011, page number 94429 (the "Company"), the articles of which were never amended.

A copy of the Resolutions, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state the following declarations:

1. That pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company, the Company's issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. That pursuant to the article 5.2 of the articles of association of the Company, the Company's authorized share capital, including the issued share capital, is fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-), consisting of five million (5,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

3. That the following paragraphs of the article 5.2 of the articles of association of the Company read as follow:

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4. That during its meeting dated June 30, 2014, the Board of Directors resolves, amongst other, to

a) increase the share capital of the Company, within the limits of the authorized capital for an amount of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro) to EUR 3,950,000,- (three million nine hundred and fifty thousand Euro) by the issuance of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each and conferring the same rights and advantages as the presently issued shares, to be entirely subscribed and paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind consisting of part of an interest free claim of a principal amount of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) held by the sole shareholder towards the Company;

b) acknowledge that the contribution in kind to be made by the sole shareholder is represented by an uncontested, current and immediately exercisable interest free claim of an amount of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) held by the sole shareholder against the company;

c) evaluate the above mentioned contribution in kind, to be described and evaluated in an auditor's report as required by the law, consisting in an interest free claim at its nominal value corresponding to the amount of EUR 3,919,000,-;

d) acknowledge the receipt by the Company of a declaration of subscription from the sole shareholder confirming its wish to subscribe to all the 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) new shares having a par value of EUR 1,- (one Euro) each, to be issued by the Company within the limits of the authorized capital of the Company;

e) acknowledge the receipt by the Company of a declaration from the sole shareholder confirming that he owns an uncontested, current and immediately exercisable interest free claim against the Company of a principal amount of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) and that he wish to convert and to contribute in kind this claim into the share capital of the Company in the framework of the above mentioned capital increase;

f) accept the subscription to the above mentioned capital increase by the sole shareholder of the Company in the manner as described here above under the condition that the auditor's report to be issued confirms that the value arrived at by the application of the method of valuation corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued;

g) appoint the company A3T S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as réviseur d'entreprises agréé according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, for the performing and delivering to the Company of the auditor's report required by the law;

5. That the 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each and conferring the same rights and advantages as the presently issued shares, have been entirely subscribed and paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind consisting of part of an interest free claim of a principal amount of EUR 3,919,000,- (three million nine hundred nineteen thousand Euro) held by the sole shareholder towards the Company and that such contribution in kind has been, prior to the present deed, reported upon by the "réviseur d'entreprises agréé" A3T S.A., having its registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, on the basis of a report dated June 30 2014, issued according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing came to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond to at least the number and nominal value of the 3,919,000 new shares with a nominal value of EUR 1,- each to be issued in counterpart of the capital increase amounting to EUR 3,919,000.-"

This report, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

6. The implementation of the capital increase described above is recorded by the undersigned notary pursuant to the subscription documentation and the declarations given by the Sole Shareholder.

7. That following to the realization of the capital increase described above, the capital has been increased to EUR 3,950,000,- (three million nine hundred and fifty thousand Euro) so that article 5.1.1. of the articles of association of the Company are amended and shall now be read as follows:

English version:

"The Company's issued share capital is set at three million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,950,000.-), consisting of three million nine hundred and fifty thousand (3,950,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

French version:

«La Société a un capital social émis de trois millions neuf cent cinquante euros (EUR 3.950.000), représenté par trois millions neuf cent cinquante (3.950.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 3,400.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente juin,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613, Luxembourg, agissant en sa qualité de membre du conseil d'administration de la société DELTA 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.420, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1968 du 26 août 2011, page numéro 99429 (la "Société") et dont les statuts n'ont jamais été modifiés,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 30 juin 2014 (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Qu'aux termes de l'article 5.1 des statuts de la Société, la Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
2. Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.
3. Que les articles suivants de l'article 5.2. des statuts de la Société sont libellés comme suit.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4. Que dans sa réunion du 30 juin 2014, le Conseil d'Administration a délibéré, entre autres, de:

a) augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, d'un montant de EUR 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 3.950.000.- (trois millions neuf cent cinquante mille euros) par l'émission de 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises, à souscrire et à libérer par l'actionnaire unique de la Société moyennant un apport en nature représenté par une partie d'une créance non productive d'intérêts d'un montant nominal de EUR 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;

b) prendre acte que l'apport en nature devant être fait par l'actionnaire unique est représenté par un créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de EUR 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;

c) évaluer l'apport susmentionné représenté par une créance sans intérêts à sa valeur nominale qui correspond à un montant de EUR 3.919.000.-, cet apport devant être décrit et évalué par un réviseur d'entreprises agréé tel que requis par la loi;

d) prendre acte de la réception par la Société d'une déclaration de souscription de l'actionnaire unique confirmant sa volonté de souscrire à toutes les 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) à émettre par la Société dans les limites du capital autorisé de la Société;

e) prendre acte de la réception par la Société d'une déclaration de l'actionnaire unique confirmant qu'il détient une créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible à l'encontre de la Société d'un montant nominal de EUR 3.919.000.- et de sa volonté de vouloir convertir et apporter cette créance dans le cadre de l'augmentation de capital social susmentionnée;

f) accepter la souscription par l'actionnaire unique à cette augmentation de capital dans les termes décrits ci-dessus sous réserve que le rapport qui devra être émis par le réviseur d'entreprises agréé confirme que la valeur de la créance vaut au moins, sur base du mode d'évaluation susmentionné, le nombre et la valeur nominale des actions à émettre;

g) de nommer la société A3T S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme réviseur d'entreprises agréé conformément aux articles 26-1 and 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, pour l'établissement et l'émission en faveur de la Société du rapport requis par la loi;

5. Que les 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises, ont été toutes souscrites et libérées par l'actionnaire unique de la Société moyennant l'apport d'une partie d'une créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de EUR 3.919.000.- (trois millions neuf cent dix-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la société et que cet apport a fait l'objet d'un rapport établi, préalablement aux présentes, par le réviseur d'entreprises agréé A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, lequel rapport daté du 30 juin 2014 et établi conformément aux articles 26-1 and 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut que:

"Based on the work performed, nothing came to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond to at least the number and nominal value of the 3,919,000 new shares with a nominal value of EUR 1,- each to be issued in counterpart of the capital increase amounting to EUR 3,919,000.-."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

6. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et des déclarations données par l'actionnaire unique.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le capital social se trouve augmenté à EUR 3.950.000.- (trois millions neuf cent cinquante mille euros) de sorte que l'article 5.1.1. des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company's issued share capital is set at three million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,950,000.-), consisting of three million nine hundred and fifty thousand (3,950,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Version française:

«La Société a un capital social émis de trois millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 3.950.000), représenté par trois millions neuf cent cinquante mille (3.950.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune».

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 juillet 2014. Relation: RED/2014/1485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099864/200.

(140119322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

D.C. Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 156.577.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the company "D.C. IMMOBILIARE S.A.", having its registered office at 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2701 of December 8, 2010 (the "Company"),

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156577.

The Articles have been modified by a deed of the undersigned notary on October 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2846 of November 23, 2012.

The Meeting is opened at 02:30 p.m. and is presided by Mrs Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Delphine GOERGEN, private employee, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Estelle MATERA, private employee, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The sole shareholder present or represented, as well as the number of shares held by the latter are shown on an attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the sole shareholder or its representative, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

Will also remain annexed to the present deed the proxy given by the sole shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Extension of the corporate object of the Company to the provision of intra-group services and advice including the definition of the development and investment policy and amendment of article 4 of the Articles which will be read as follows:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

The Company may also provide services and advice to companies of the group to which it belongs, including the definition of the development and investment policy.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

2.1 Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 359,000 (three hundred and fifty-nine thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to an amount of EUR 390,000 (three hundred and ninety thousand Euros) by the creation and issuance of 359,000 (three hundred and fifty-nine thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, fully paid-up by a contribution in cash;

2.2 Subscription and payment by LGR International S.A. of the newly issued shares;

2.3 Corresponding amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at EUR 390,000 (three hundred and ninety thousand Euros) represented by 390,000 (three hundred and ninety thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”.

3. Miscellaneous.

II) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present Meeting. No convening notice was required, the sole shareholder of the Company present or represented considering itself as duly convened and declaring that it had prior knowledge of the agenda.

III The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The Chairman then submits to the vote of the member of the Meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote:

First Resolution

The Meeting decides to extend the corporate object of the Company to the provision of intra-group services and advice including the definition of the development and investment policy and as a consequence to amend article 4 of the Articles which will be read as follows:

“The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

The Company may also provide services and advice to companies of the group to which it belongs, including the definition of development and investment policy.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.”.

Second Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 359,000 (three hundred and fifty-nine thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) to an amount of EUR 390,000 (three hundred and ninety thousand Euros) by the creation and issuance of 359,000 (three hundred and fifty-nine thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares, fully paid-up by a contribution in cash.

Subscription and payment

“LGR International S.A.”, having its registered office at boulevard du Jubilé, 71, Box 3, B-1080 Brussels, registered to the Banque Carrefour des Entreprises under the number 0889.888.985, represented by Mrs Véronique WAUTHIER, prenamed, by virtue of the aforesaid proxy, subscribes the 359,000 (three hundred fifty-nine thousand) shares and decides to fully pay-up the aforesaid newly issued shares by a contribution in cash, so the amount of EUR 359,000 (three hundred and fifty-nine thousand Euros) is now at the disposal of the Company, proof given to the undersigned notary, who states it.

Corresponding amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles

As a consequence of the said capital increase, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at 390,000 (three hundred and ninety thousand Euros) represented by 390,000 (three hundred and ninety thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon adjourned at 02:45 p.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred and seventy euro (EUR 1.870,-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «D.C. IMMOBILIARE S.A.», ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2701 du 8 décembre 2010 (la «Société»),

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.577.

Les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2012, acte modificatif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2846 du 23 novembre 2012.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'actionnaire unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions détenues par ce dernier, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par l'actionnaire unique ou par son mandataire, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'Ordre du Jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Extension de l'objet social de la Société à la dispense de prestations de services et de conseils intra-groupe en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement et modification de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.”

2. 2.1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 359.000,- (trois cent cinquante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à un montant de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt dix mille euros), par la création et l'émission de 359.000 (trois cent cinquante-neuf mille) actions nouvelles

d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, intégralement libérées par apport en espèces.

2.2 Souscription et libération par LGR International S.A. des actions nouvellement émises.

2.3 Modification correspondante du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 390.000 (trois cent quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.»

3. Divers.

II) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté reconnaissant avoir été valablement convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III) La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première Résolution

L'Assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société à la dispense de prestations de services et de conseils intra-groupe en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra également dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 359.000,- (trois cent cinquante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à un montant de EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille euros), par la création et l'émission de 359.000 (trois cent cinquante-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, intégralement libérées par apport en espèces.

Souscription et libération des nouvelles actions

«LGR International S.A.», ayant son siège social au boulevard du Jubilé, 71, boîte 3, B-1080 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0889.888.985, représentée par Mme Véronique WAUTHIER, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, souscrit à les 359.000 (trois cent cinquante-neuf mille) actions nouvellement émises et décide de libérer intégralement les prédites nouvelles actions moyennant un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 359.000,- (trois cent cinquante-neuf mille euros) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Modification correspondante du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts

En conséquence de la prédite augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 390.000,- (trois cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 390.000 (trois cent quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 14.45 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cent soixante-dix euros (1.870,- euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues par le notaire instrumentant par leur nom, prénom, état civil et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, D. GOERGEN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01.07.2014. Relation: LAC/2014/30287. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 01.07.2014.

Référence de publication: 2014102036/239.

(140122743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Valerus Compression Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.383.960,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.611.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Valerus Compression Services, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,383,960, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 173.611 (the "Company");

There appeared,

the sole shareholder of the Company, Axi Energy Services LP, a limited partnership validly existing under the laws of the state of Texas, United States of America, having its registered office at 919 Milam, Suite 1000, Houston, Texas 77002, United States of America, and registered with the Secretary of State of Texas Corporations Section under number 800147176 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the notary to enact the following:

1. the 17,383,960 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;

2. in order to simplify the administrative and legal structure and to increase the operational efficiency of the group of companies the Company belongs to, the board of managers of the Company, on May 16, 2014, resolved to propose that the Company merges with and absorbs Valerus Compression Services Holding B.V., (i) a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and (ii) a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) validly existing under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands, its seat of central administration at 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 23,760, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 174.410 and with the Dutch trade register under number 34230074 (the "Merger");

3. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Law"), the common draft terms of merger, drawn-up by the board of managers of the Company together with the board of managers of Valerus Compression

Services Holding B.V. has been enacted by Maître Jean Seckler, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 20, 2014 and published with the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C) N° 1368 on May 28, 2014, and the rectification was published with the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C) N° 1385 on May 30, 2014, in accordance with the provisions of article 262 of the Luxembourg Law (the “Common Draft Terms of Merger”);

4. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 265 of the Luxembourg Law, the board of managers of the Company on May 16, 2014, produced a managers’ report whereby the board of managers of the Company explained to the Sole Shareholder the economic and legal grounds for the Merger (the “Managers’ Report”);

5. in accordance with the provisions of article 267 of the Luxembourg Law, the following documents have been made available for the Sole Shareholder’s inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present meeting:

- the Common Draft Terms of Merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Company and Valerus Compression Services Holding B.V. for the last three financial years; and
- the Managers’ Report and the managers’ report prepared by the board of managers of Valerus Compression Services Holding B.V. in accordance with the provisions of article 265 of the Luxembourg Law;

6. in accordance with the provisions of article 278 of the Luxembourg Law, Valerus Compression Services Holding B.V. will transfer all of its assets and liabilities to the Company at the time of its dissolution without liquidation; and

7. the Merger will not have any consequences regarding Valerus Compression Services Holding B.V. creditors’ right to be paid for their claims, nor will the merger have any consequences for the Sole Shareholder or creditors in the Company. The creditors of the Company and Valerus Compression Services Holding B.V. may during a period of two months following the publication of the present deed require guarantees for outstanding claims in accordance with article 268 of the Luxembourg Law.

The Sole Shareholder, represented as stated hereinabove, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the merger by way of absorption of Valerus Compression Services Holding B.V. by the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is resolved to approve the Merger under the terms and conditions set forth in the Common Draft Terms of Merger.

It is noted that, according to the provisions of article 272 and article 273 of the Luxembourg Law, the Merger will be effective as of the date of the present deed but will have no effect vis-à-vis third parties before the publication of the present deed with the Luxembourg Memorial C.

Statement of the notary

The undersigned notary, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Luxembourg Law, hereby:

- certifies that all the required actions and formalities of the Company pursuant to the provisions of the Luxembourg Law have been validly and legally performed; and
- finally declares to have performed all the required controls for the purpose of the present statement.

As a consequence, the notary finally hereby certifies that the Merger is effective as described hereinabove.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Merger, have been estimated at about EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the meeting was thereupon adjourned.

The present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Valeurs Compression Services, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17,383,960 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.611 (la «Société»).

A comparu

Axip Energy Services LP, un limited partnership dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'état du Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 919 Milam, Suite 1000, Houston, TX 77002, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée au Secretary of State of Texas Corporation Section sous le numéro 800147176 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. les 17,383,960 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé;

2. afin de rationaliser la structure administrative et légale et d'améliorer l'efficacité opérationnelle du groupe de sociétés dont fait partie la Société, le conseil de gérance de la Société a, en date du 16 mai 2014, décidé de proposer que la Société fusionne et absorbe Valeurs Compression Services Holding B.V., (i) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) une société de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège d'administration centrale au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 23.760 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.410 et auprès du registre du commerce hollandais sous le numéro 34230074 (la «Fusion»);

3. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), un projet commun de fusion a été établi par les conseils de gérance de la Société et de Valeurs Compression Services Holding B.V. par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 20 mai 2014, publié au Mémorial C - N°1368 en date du 28 mai 2014, et sa rectification publié au Mémorial C - N°1385 du 30 mai 2014, conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise (le «Projet Commun de Fusion»);

4. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, le conseil de gérance de la Société a, en date du 16 mai 2014, établi un rapport expliquant à l'Associé Unique le Projet Commun de Fusion et justifiant du point de vue juridique et économique la Fusion (le «Rapport du Conseil de Gérance»);

5. conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise, les documents listés ci-dessous ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée, afin de lui permettre d'en prendre connaissance:

- le Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels et les rapports annuels de la Société et de Valeurs Compression Services Holding B.V. pour les trois derniers exercices; et
- le Rapport du Conseil de Gérance ainsi que le rapport du conseil de gérance de Valeurs Compression Services Holding B.V.

6. conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise, Valeurs Compression Services Holding B.V. transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement;

7. la Fusion n'aura aucune conséquence sur les droits des créanciers de Valeurs Compression Services Holding B.V. à être remboursés de leurs créances, ni sur ceux de l'Associé Unique ou des créanciers de la Société. Les créanciers de la Société et de Valeurs Compression Services Holding B.V. pourront durant une période de deux mois suivant la publication de la Fusion exiger des garanties sur les créances en cours conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption de Valeurs Compression Services Holding B.V. par la Société; et
2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été adoptée:

118106

Résolution unique

Il est décidé d'approuver la Fusion selon les termes et conditions établis par le Projet Commun de Fusion.

Il est noté que, conformément aux dispositions de des articles 272 et 273 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion sera réalisée à compter de la date du présent acte mais n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'à compter de la date de publication au Mémorial C du présent acte.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi Luxembourgeoise, par le présent:

- certifie que toutes les mesures et formalités incombant à la Société en vertu de la Loi Luxembourgeoise ont été valablement et légalement réalisées; et
- déclare enfin avoir réalisé tous les contrôles dans le but de produire la présente déclaration.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la Fusion, s'élève à environ 2.200,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014100556/171.

(140118931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**Selp Cake S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPISO Cake S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177377 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 June 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II Such appearing party is the sole shareholder of EPISO Cake S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.147760, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 13 August 2009, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 16 September 2009, number 1791, page 85942 and whose Articles have last been amended on 21 June 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger above-mentioned published in the Mémorial number 1814, page 87056, dated 4 September 2010.

III Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "EPISO Cake S.à r.l." into "SELP Cake S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the current Articles of the Company (the "New Articles"), to amend provisions, amongst others, with respect to management composition and the board of managers decision making process, shareholders' resolutions and decisions, and in particular to change the current object clause of the Articles and further to the above resolution, such New Articles shall from now on read as follows:

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP Cake S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3. 6 "guarantee" any obligation includes, however described, to pay, satisfy, provide funds

for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall

be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved, as a consequence of the New Articles and further to the deletion of the classes of managers, to reclassify all the existing class A managers and class B managers into one class of managers of the Company. As a result, the board of managers is composed with the following managers:

- Desmond Mitchell, born in Wells (England) on August 24, 1957 and residing professionally at 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg;
- Andrew Pilsworth, born in Hythe (England) on November 20, 1974 and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;
- Alain Peigneux, born in Huy (Belgium) on February 27, 1968 and residing professionally at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg; and
- Simon Carlyon, born in Manly, Sydney (Australia) on July 15, 1973 and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR.

V Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour de juillet;

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (le "Notaire").

A COMPARU:

I SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177377 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juin 2014.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II Laquelle comparante est l'associé unique de EPISO Cake S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 147760 constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 16 septembre 2009, numéro 1791, page 85942. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 juin 2010 par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger mentionné ci-avant et publié au Mémorial numéro 1814, page 87056 en date du 4 septembre 2010.

III L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Résolutions Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "EPISO Cake S.à r.l." à "SELP Cake S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'opérer une refonte complète des Statuts actuels de la Société (les "Nouveaux Statuts"), de modifier les dispositions concernant, entre autre, le composition du conseil de gérance et la procédure de décision du conseil de gérance, les résolutions et décisions des associés, et en particulier de modifier l'article actuel relatif à l'objet social des Statuts, les Nouveaux Statuts devant avoir la teneur suivante:

1. "Forme- Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP Cake S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;
ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans

préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé, suite à l'adoption des Nouveaux Statuts et à la suppression des catégories de gérants, de reclasser tous les gérants de catégorie A et gérants de catégorie B de la Société en une seule catégorie de gérants de la Société. En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des gérants suivants:

- Desmond Mitchell, né le 24 Août 1957 à Wells (Angleterre) et ayant son adresse professionnelle au 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg;
- Andrew Pilsworth, né le 20 novembre 1974 à Hythe (Angleterre) et ayant son adresse professionnelle au Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;
- Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg; and
- Simon Carlyon, né le 15 juillet 1973 à Manly, Sydney (Australie) et ayant son adresse professionnelle au Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR.

V Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés Comparants, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés Comparants et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30880. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014099898/530.

(140118762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

**O&G Technologies S.A., Société Anonyme,
(anc. O&G Technologies S.à r.l.).**

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.574.

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “O&G Technologies S.à r.l.” (the “Company”), a private company with limited liability, having its registered office at 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.574, which was incorporated by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-Les Bains, Grand Duchy of Luxembourg on 2nd October 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2827 of 12th November 2013, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 1st July 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Sébastien WIANDER, residing at 8 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Patricia DESQUESNES, residing at 8 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Hervé HAUTIN, residing at 8 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The sole shareholder, MASTER 6, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.797 (the “Shareholder”),

duly represented by Mr Sébastien WIANDER, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Members expressly state they have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the conversion of the legal form of the Company from an S.à r.l. (société à responsabilité limitée) to an S.A. (société anonyme);
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 28,000 (twenty-eight thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 40,500 (forty thousand five hundred Euro) by the issuance of 28,000 (twenty-eight thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
4. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of (i) a contribution in cash and (ii) a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Approval of the subsequent full restatement of the Company’s articles of association in order to reflect the conversion of the Company to an S.A., and the increase of capital pursuant to resolutions 2, 3 and 4. above;
7. Confirmation of the members of the board of directors and approval of the appointment of a statutory auditor;
8. and Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the legal form of the Company from a private company with limited liability, (société à responsabilité limitée), into a public company with limited (société anonyme) with immediate effect (the “Conversion”).

In order to comply with the Luxembourg legal requirements regarding sociétés anonymes, the assets of the Company have been evaluated by a Luxembourg auditor (Réviseur d’entreprises agréé), RSM Audit Luxembourg S.à R.L., having its registered office at 6, rue Adolphe - L-1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.621. The auditor report dated 7th July 2014 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration states that the value of the company is at least equal to the value of the shares issued by the company in the present deed.

Third resolution:

It is then resolved to increase the share capital of the Company (the “Share Capital Increase”) by an amount of EUR 28,000 (twenty eight thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 40,500 (forty thousand five hundred Euro) by the issue 28,000 (twenty eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through (i) a contribution in cash by the Shareholder in an amount of EUR 18,000 (eighteen thousand Euro) and (ii) a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim held against the Company of an aggregate amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro).

Fourth resolution:

It is further resolved to accept the subscription and payment by the Shareholder of the New Shares through a contribution (i) in cash in an amount of EUR 18,000 (eighteen thousand Euro) (the “Contribution in Cash”) and (ii) in kind in an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) (the “Contribution in Kind”).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholder, here represented by Sébastien WIANDER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution in Cash and the Contribution in Kind.

Evidence of the contributions’ existence

- A proof of the Contribution in Cash has been given to the undersigned notary.
- The net value of the Contribution in Kind amounts to EUR 10,000 (ten thousand Euro). Such valuation has been evaluated by the Luxembourg auditor in the auditor report mentioned above.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Shareholder: 40,500 (forty thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 40,500 (forty thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the Conversion and Share Capital Increase, it is resolved to fully restate the Company’s articles of association to read as follows (the “Articles of Association”): O&G TECHNOLOGIES S.A.

“Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a “société anonyme”, public company limited by shares (the “Company”) governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company’s name is “O&G TECHONOLOGIES S.A.”.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole director or the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole director or the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole director or the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 40,500 (forty thousand five hundred Euro), represented by 40,500 (forty thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 10,000,000 (ten million Euro), represented by 10,000,000 (ten million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The sole director or the board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of conversion of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase on one or several times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to this threshold of EUR 10,000,000 (ten million Euro).

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium into the share capital, in each case at an issue price determined by the sole director or the board of directors from time to time.

The sole director or the board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the sole director or the board of directors within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article seven of the Articles shall be amended accordingly and the sole director or the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a preemptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several classes of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the shares will be offered to the holders of shares of other classes only after the preemption right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Within the limits of the authorized share capital, the sole director or the board of directors may decide to withdraw or limit the preemption rights of the shareholders.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least 3 (three) directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as sole director or as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The sole director or the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the sole director or the board of directors.

In dealing with third parties, the sole director or the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders or the general meeting of the sole shareholder (as the case may be).

The Company will be bound by (i) the joint signatures of any 2 (two) members of the board of directors or (ii) in the case of a sole director, the signature of the sole director or (iii) the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or the sole director, but only within the limits of such power.

With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The sole director or the board of directors may from time to time subdelegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The sole director or the board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent (s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by the joint signatures of any two members of the board of directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two members of the board of directors present at the meeting or in the case of a sole director, the signature of the sole director or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or the sole director, but only within the limits of such power. In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on second Wednesday of June at 2.30 p.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the sole director or the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 17. Each year, with effect as of 31st December, the sole director or the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the sole director or the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the independent auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the independent auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more independent auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The sole director or the board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution:

Further to the Conversion, it is resolved to confirm the mandates of the following persons to act forthwith as directors of the Company:

Mr. Jean Bodoni, residing at 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen Grand-Duchy of Luxembourg;

Mr. Sébastien Wiander, residing at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

Mr. Nicolas Dumont, residing at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It is further resolved that the said directors be appointed for a period starting at the date hereof and ending on the annual general meeting to be held in June 2020.

Further to the Conversion, it is resolved that the company Audit.lu, having its registered address at 42 rue des cerises, Junglinster, L-6113, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.620 be appointed as statutory auditor (commissarie aux comptes) of the Company for a period starting at the date hereof and ending on the annual general meeting to be held in June 2020.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de «O&G Technologies S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.574, constitué par un acte notarié de Maître Marc LOESCH, résidant à Mondorf-Les Bains, Grand-Duché de Luxembourg, du 2nd octobre 2013 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 2827 du 12 novembre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte notarié en date du 1^{er} juillet 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien WIANDER, résidant à 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Patricia DESQUESNES, résidant à 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hervé HAUTIN, résidant à 8, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, MASTER 6, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.797 (l'«Associé»),

est dûment représenté par Monsieur Sébastien WIANDER et le nombre de parts que l'Associé détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la conversion de la forme sociale de la Société de S.à r.l. (société à responsabilité limitée) en S.A. (société anonyme);
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 28.000 EUR (vingt-huit mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 40.500 EUR (quarante mille cinq cents Euros) par l'émission de 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune;
4. Souscription, intervention et paiement par le souscripteur des nouvelles parts sociales de la Société par (i) un apport en espèce et (ii) un apport en nature;
5. Nouvelle composition du capital social de la Société;
6. Approbation de la refonte subséquente des statuts de la Société afin de refléter la transformation de la Société en S.A. et l'augmentation du capital social conformément aux résolutions 2, 3 et 4. ci-dessus;
7. Confirmation de la nomination des membres du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise; et
8. Divers.

Après que l'Associé ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Associé a décidé de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; L'Associé reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de convertir la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet immédiat (la «Conversion»).

Conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés anonymes, les actifs de la Société ont été évalués par un réviseur d'entreprises agréé, RSM Audit Luxembourg S.à R.L., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.621. Le rapport daté du 7 juillet 2014 du réviseur d'entreprises agréé qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement précise que la valeur de la société est au moins égale à la valeur des actions émises par la société dans le présent acte.

Troisième résolution:

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société (l'«Augmentation de Capital») d'un montant de 28.000 EUR (vingt-huit mille Euros) afin de porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille et cinq cents Euros) à 40.500 EUR (quarante mille cinq cents Euros) par l'émission de 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelle Parts Sociales»), l'intégralité devant être libérée par (i) un apport en espèce de l'Associé d'un montant de 18.000 EUR (dix-huit mille Euros) et par (ii) un apport en nature de l'Associé d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé des Nouvelles Parts Sociales au moyen de (i) d'un apport en espèce de l'Associé d'un montant de 18.000 EUR (dix-huit mille Euros) («l'Apport en Espèce») et par (ii) d'un apport en nature de l'Associé d'un montant de 10,000 EUR (dix mille Euros) («l'Apport en Nature»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Sébastien WIANDER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales de la Société et de les libérer entièrement par l'Apport en Espèce et l'Apport en Nature.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport en Espèce a été produite au notaire soussigné.

La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à 10.000 EUR (dix mille Euros). Pareille évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 8 juillet 2014, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Cinquième résolution:

- Preuve de l'Apport en Espèce a été produite au notaire soussigné.
- La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à 10.000 EUR (dix mille Euros). Pareille évaluation a été confirmée par le réviseur d'entreprises dans son rapport susmentionné.

Sixième résolution:

En conséquence de la Conversion et de l'Augmentation de Capital, il est décidé à l'unanimité de refondre les statuts de la Société qui devront être lus comme suit (les «Statuts»): O&G TECHNOLOGIES S.A.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «O&G TECHNOLOGIES S.A.».

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'administrateur unique ou le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 40.500 (quarante mille cinq cents Euro), représenté par 40.500 (quarante mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'Associé (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 100.000.000 EUR (cent million d'Euros), représenté par 100.000.000 (cent million) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte de transformation de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de EUR 100.000.000 (cent million Euro).

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par l'administrateur unique ou le conseil d'administration.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par l'administrateur unique ou le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article sept des Statuts sera modifié en conséquence et l'administrateur unique ou le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que les nouvelles actions appartiennent à une seule classe, les actions seront offertes aux détenteurs des actions des autres classes uniquement après que le droit préférentiel de souscription ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe dans laquelle les actions ont été émises.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration pourra, dans les limites du capital autorisé, décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration - Supervision

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'(les) administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'(les) administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'(les) administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration aura tout pouvoir pour engager et agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toutes circonstances ainsi que pour effectuer et approuver tous les actes et opérations en conformité avec l'objet social et les Statuts de la Société.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaire(s) ou administrateur de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (selon le cas).

La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de 2 (deux) membres du conseil d'administration ou (ii) en cas d'administrateur unique, par la signature de l'administrateur unique ou (iii) par la signature individuelle de tout personne à qui un tel pouvoir aura été conféré par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, et ce dans la limite des pouvoirs qui lui auront été conférés.

En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas).

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux membres du conseil d'administration présents à la réunion ou en cas d'administrateur unique, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été conféré par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, et ce dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société au Luxembourg, ou tout autre adresse indiquée à l'ordre du jour, le second mercredi du mois de juin à 14h30 (quatorze heures trente) heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, l'administrateur unique ou le conseil d'administration ou établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, l'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes, qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréée, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des réviseur(s) d'entreprise agréée et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des réviseur(s) d'entreprise agréée pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi, ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. L'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution:

Suite à la Conversion, il est décidé de confirmer les mandats des personnes suivants qui agiront en tant qu'administrateurs de la Société:

M. Jean Bodoni, avec adresse au 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Sébastien Wiander, avec adresse au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

M. Nicolas Dumont, avec adresse au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est de plus décidé que les administrateurs précités seront nommés pour une période commençant à la date des présentes et finissant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en juin 2020.

Suite à la Conversion, il est appelée unanimement la Société Audit.lu, ayant son siège social est situé au 42 rue des cerises, Junglinster, L-6113, immatriculée auprès du registre de commerce et de Luxembourg sous le numéro B 113.620, comme commissaire aux comptes, pour une période commençant à la date des présentes et finissant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en juin 2020.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, les présentes minutes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. WIANDER, P. DESQUESNES, H. HAUTIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 juillet 2014. Relation: DIE/2014/8812. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101431/673.

(140120348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Café de la Poste - Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 65.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097988/10.

(140117233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELLGATE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014098005/12.

(140116590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.
